

**DISCOURS DE SERGE BRAMMERTZ
PROCUREUR ADJOINT**

Séance d'information à l'attention des représentations diplomatiques

Bruxelles, le 8 juin 2005

J'ai été invité à m'exprimer aujourd'hui sur un sujet bien particulier, à savoir les enquêtes menées sur le terrain par la Cour pénale internationale. Depuis la dernière séance d'information organisée à Bruxelles, nous avons lancé et mené à bien deux enquêtes fondées sur les renvois de situation émanant de deux États parties, l'Ouganda et la République démocratique du Congo. À ce titre, nous avons effectué de nombreuses missions d'enquête sur le terrain, dans le cadre desquelles nous avons notamment mené des entretiens et recueilli des preuves complémentaires. Les deux enquêtes ont progressé à grands pas.

Une troisième enquête a par ailleurs été ouverte lundi sur la situation au Darfour, suite à la décision du Conseil de sécurité de renvoyer l'affaire devant la Cour.

En parallèle à nos activités d'investigation, nous avons été amenés à recruter du personnel supplémentaire, à développer de nouveaux protocoles et à mettre en place des réseaux de coopération. Chaque étape du processus étant cependant marquée par l'apparition de problèmes inédits, nous nous devons d'agir avec célérité mais en soupesant également avec soin chacune de nos décisions. Il faut dire que l'enjeu consiste ni plus ni moins à créer une nouvelle instance permanente, à déterminer ses orientations stratégiques et ses pratiques de référence tout en veillant à rester opérationnels sur le terrain et à satisfaire des attentes souvent élevées.

Autant de défis, autant d'obligations que nous nous proposons de remplir en articulant notre stratégie autour des grands axes suivants :

- Création d'un Bureau de taille réduite, offrant ainsi toute la souplesse requise et s'appuyant sur des réseaux de coopération efficaces avec

- toute une série de partenaires ;
- Recherche prioritaire des individus portant la responsabilité la plus lourde des crimes commis ;
 - Ciblage des enquêtes et des accusations retenues ;
 - Interdisciplinarité ;
 - Respect des intérêts des victimes.

Outre des enquêteurs, nos équipes comprennent des analystes d'affaires, des interprètes et des agents de terrain. Elles font par ailleurs largement appel aux compétences de substituts du Procureur, d'analystes, d'experts en coopération, de spécialistes de l'aide aux victimes, de coordinateurs de la police scientifique, de conseillers juridiques, de traducteurs, d'assistants chargés des éléments de preuve, etc.

Elles sont amenées à collaborer chaque jour avec le Greffe, notamment en ce qui concerne la protection des victimes et les activités sur le terrain (déplacements, bureau extérieur).

Des formations leur sont dispensées dans un certain nombre de domaines, parmi lesquels les méthodes d'investigation, la sécurité, les soins d'urgence, la gestion des crises et la prise en compte des spécificités culturelles.

Permettez-moi de vous donner à présent un bref aperçu du travail effectué dans le cadre de ces enquêtes et des expériences accumulées en la matière. Vous comprendrez néanmoins que je sois tenu à un certain devoir de réserve afin de préserver la confidentialité des enquêtes réalisées.

Ampleur des crimes commis

La principale difficulté rencontrée dans nos enquêtes tient à l'ampleur des crimes commis. En République démocratique du Congo par exemple, la situation défermée concerne des milliers de victimes tuées lors de massacres ou d'exécutions sommaires depuis 2002. Il est également question de viols et d'actes de torture commis à grande échelle, sans oublier l'utilisation massive d'enfants soldats.

De nombreux groupes armés actifs en RDC sont soupçonnés d'avoir participé à des crimes. Imprévisibles, dotés de structures non conventionnelles et mouvantes, ils concluent des alliances fluctuant au gré des circonstances, créant ainsi une situation hautement instable.

Face à des crimes d'une telle ampleur, nous avons procédé par analyses successives afin de mieux cibler notre enquête. Ainsi avons-nous dans un premier temps identifié l'Ituri comme la région ayant été le théâtre des crimes les plus graves relevant de notre compétence temporelle puis, au terme d'un nouvel examen, nous avons établi la hiérarchie des groupes portant la responsabilité la plus lourde de ces crimes. Nous prévoyons de travailler en RDC par étapes, en nous concentrant pour commencer sur une ou deux affaires parmi les plus graves, sans pour autant négliger de traiter d'autres cas.

Ce concept d'investigation fondée sur des analyses sous-tend l'ensemble de nos enquêtes. Il faut dire que seuls des examens approfondis réalisés depuis le siège de la Cour peuvent nous permettre de planifier avec précision nos enquêtes.

Des outils d'analyse, utilisés du reste tout au long de l'enquête, nous permettent également d'étudier le volume considérable de documents rassemblés.

Sécurité du personnel

Que ce soit en RDC, où des pans entiers du territoire national échappent au contrôle des forces gouvernementales, ou en Ouganda, où l'ARS a étendu sa présence à de nombreuses régions, il nous arrive fréquemment de travailler dans des zones en situation de conflit.

La sécurité du personnel est donc pour nous un sujet de préoccupation majeure et nous nous efforçons de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter d'exposer nos collaborateurs à des risques indus.

Si dans certaines zones, principalement les métropoles, le personnel est hébergé dans des hôtels, nous sommes parfois contraints, comme en Ituri, de prendre d'autres dispositions comme par exemple un hébergement dans des camps de maintien de la paix.

Les forces de la MONUC ont cependant été la cible de plusieurs attaques de groupes rebelles pendant les missions de notre équipe d'enquêteurs.

Bien qu'étant tenus de faire preuve à tout moment d'indépendance et d'impartialité, nous n'avons parfois d'autre choix, pour des raisons de sécurité, que de faire appel aux autorités, nationales ou autres, afin qu'elles nous fournissent escortes militaires ou véhicules blindés. D'où un difficile exercice d'équilibriste – dont nous tentons de nous acquitter au mieux – pour concilier

l'obligation qui nous est faite d'afficher notre neutralité et la nécessité de garantir la sécurité de nos agents. La solution passe en partie par le recours à différents partenaires, à différents moments.

Un autre aspect essentiel pour la sécurité du personnel est la mise en place de moyens de communication efficaces dans les zones les plus reculées. À ce titre, nous avons dû surmonter de nombreux obstacles d'ordre logistique et administratif avant de parvenir à équiper nos agents de radios et de téléphones par satellite fiables.

Les questions de santé peuvent également jouer un rôle important. Pour preuve, en dépit de toutes les précautions prises, plusieurs membres du personnel sont tombés malades et ont dû être admis à la clinique des maladies tropicales à Rotterdam afin de se faire prescrire des traitements, antipaludéens notamment.

Sécurité des témoins

La question de la sécurité des témoins pose un certain nombre de problèmes dans la mesure où, tout en étant basés à La Haye, nous sommes amenés à travailler dans le cadre de conflits. Garantir la sécurité des témoins et des victimes est donc une priorité absolue à nos yeux. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré toute une série de méthodes.

Tout d'abord, nous nous efforçons de ne contacter qu'un nombre limité de témoins afin de réduire les risques.

Ensuite, nous tentons de faire appel à des témoins situés hors de la zone de conflit, dans des parties mieux sécurisées du territoire national, voire à l'étranger.

De même, nous avons choisi de ne mener des entretiens avec les victimes identifiées que lorsque nous avons la certitude que leur protection pourra être assurée. Ce qui signifie dans certains cas que nous devons d'abord mettre en place des dispositifs adéquats pour la protection des témoins. Lorsque les personnes concernées entrent dans la catégorie des témoins vulnérables, nous exigeons préalablement une évaluation des services du BdP chargés des témoins afin de déterminer 1) si l'entretien pourra se dérouler en l'état et 2) quelles seront les mesures de suivi nécessaires. Autant de mesures parfois sources de retards mais indispensables étant donné la primauté accordée à la sécurité.

Enfin, nous nous efforçons d'interroger les témoins selon des procédures et dans des lieux propres à garantir la confidentialité de nos entretiens. Une gageure lorsque les enquêtes menées conduisent nos équipes à se rendre dans des villages accessibles uniquement par hélicoptère et sous escorte militaire de la MONUC. Nous avons dû parfois faire preuve d'inventivité pour véhiculer ou rencontrer les témoins en toute discrétion.

Trouver des sites sécurisés pouvant se révéler extrêmement difficile dans certaines zones, nous avons parfois été amenés à rencontrer les témoins dans des hôtels ou des lieux mis à notre disposition par des organisations internationales, une situation loin d'être idéale, tant s'en faut, pour des raisons à la fois de confidentialité et de sécurité.

Lorsqu'il se révèle nécessaire d'assurer la protection des témoins, le Greffe s'associe à nos travaux afin de trouver des partenaires, y compris parmi les

autorités locales. Ce qui nous amène quelquefois à collaborer avec les forces de police locales, alors qu'elles n'ont qu'une expérience limitée en la matière et ne disposent que de moyens restreints. Les circonstances nous ont d'ailleurs parfois contraints à améliorer d'abord les capacités présentes sur place afin d'être en mesure d'assurer la protection requise. Ainsi avons-nous dû fournir à des forces de police qui n'en disposaient pas des équipements destinés à permettre aux témoins de communiquer en cas de problème ainsi que des moyens de transport destinés à leur venir en aide.

Questions d'ordre logistique et réglementaire

Même au niveau le plus simple, la gestion de la logistique sur le terrain requiert bien souvent une bonne dose de créativité et de souplesse, dont il est difficile de se faire une idée précise depuis Bruxelles ou La Haye.

Certains des obstacles rencontrés sont liés à des carences juridiques. Ainsi, en Ouganda, la mise en œuvre de toute une série de dispositions législatives a été retardée par une question d'ordre purement constitutionnel. En RDC, ce sont les problèmes liés à la transition et à l'adoption d'une nouvelle constitution qui ont causé de multiples retards.

Entre autres exemples, le fait que la Cour pénale internationale ne dispose pas de la personnalité juridique en droit ougandais a placé notre équipe dans l'incapacité d'immatriculer des véhicules au nom de la CPI et contraint le BdP et le Greffe à entamer des pourparlers avec les autorités nationales afin qu'elles trouvent une solution provisoire afin de dénouer la crise, ce qui a finalement été le cas.

Autre défi de taille sur le terrain, la question des équipements et du transport. En Ouganda, notre équipe a été contrainte, jusqu'à ce que la question de l'immatriculation soit réglée, d'utiliser des véhicules de location dont une dizaine est tombée en panne. Le problème devrait cependant être réglé puisque nous disposons à présent de nos propres véhicules.

Les déplacements en RDC sont tout aussi difficiles. Plus de 1700 kilomètres séparent Kinshasa de Bunia et il faut survoler deux pays voisins, le Kenya et l'Ouganda, pour rallier l'est du pays. Pour nous rendre en Ituri, nous devons faire appel, moyennant remboursement, aux appareils de la MONUC, sur lesquels nous sommes cependant classés en priorité faible. C'est dire si la réussite de nos missions dépend en grande partie du bon vouloir de la MONUC. Sans compter que les Antonov, avions vieillissants, rencontrent de nombreux problèmes techniques et que les vols sont souvent annulés pour diverses raisons. Mais tel est le lot quotidien de nos missions.

La gestion de nos opérations passe également par la prise en compte d'éventuelles pannes de courant. Il faut savoir que les interrogatoires de suspects potentiels doivent obligatoirement faire l'objet d'un enregistrement audio ou vidéo. Or nombre d'enregistrements ont dû être interrompus en raison de coupures d'électricité. Nous tentons actuellement de résoudre ce problème en nous procurant des groupes électrogènes.

Expérience sur le terrain

Certains aspects de notre mission, parmi lesquels la localisation et la sélection de témoins potentiels, se prêtent mal à une préparation depuis La Haye. Il est par ailleurs difficile, en travaillant dans des hôtels, de trouver des lieux appropriés pour conduire les entretiens ou d'organiser le travail dans de bonnes conditions de sécurité. Aussi en sommes-nous arrivés à la conclusion qu'il était indispensable de disposer de locaux permanents, ne serait-ce qu'en raison des aspects sécuritaires à prendre en compte lors de l'établissement d'une présence sur le terrain.

Pour l'heure, le Greffe et le BdP ont d'ores et déjà établi un bureau extérieur à Kampala. Pour ce qui est du bureau de Kinshasa, l'immeuble est prêt et les travaux terminés. Nous n'attendons plus que l'installation des équipements. Nous allons par ailleurs bientôt disposer d'une base opérationnelle avancée à Bunia, dans des baraquements situés sur une base militaire. Nos agents y assureront une présence ponctuelle.

Importante parce qu'elle facilite les recherches et garantit la sécurité des témoins, la présence d'agents de la CPI sur le terrain est également primordiale en ce qu'elle renforce la notoriété de la Cour et sensibilise les populations à son action. De plus, savoir que les locaux de la CPI sont situés à un endroit précis permettra à tout un chacun de nous contacter plus rapidement.

Aspects linguistiques et culturels

Les aspects culturels et linguistiques nécessitent une sensibilité particulière. Aussi avons-nous mis en place une formation spéciale afin de sensibiliser les enquêteurs et le personnel affecté sur le terrain aux cultures locales. Les témoins

étant de cultures différentes et souvent traumatisés, nous sommes amenés à leur apporter un soutien spécifique lors de chaque mission d'enquête. En Ouganda, par exemple, nos traducteurs doivent parler couramment six dialectes.

Par ailleurs, bien des témoins interrogés ignorent ce qu'est la justice pénale telle que nous la connaissons dans nos pays et ne maîtrisent pas les notions de droit, de défense, de respect des droits et de procédure. Autant dire qu'il est souvent difficile de leur faire comprendre la nature et le contenu des avertissements légaux qu'il est pourtant indispensable de leur donner avant certains entretiens, d'autant que certains idiomes ne comportent aucun terme correspondant aux concepts contenus dans ces avertissements.

Nos travaux nécessitent également une bonne connaissance des particularités culturelles, quand on sait par exemple que la notion de temps diffère d'une culture à l'autre. Ainsi un témoin ne sera-t-il peut-être pas en mesure de donner la date et l'heure exactes d'un événement mais pourra-t-il indiquer la position du soleil à ce moment.

La notion de famille est également multiple. Ainsi les « frères » et « oncles » mentionnés par un témoin peuvent-ils se révéler n'être, après enquête, que de lointains cousins. Désormais conscients de cette réalité, nous avons appris à formuler nos questions en conséquence.

Enfin, certains témoins n'ont pas l'habitude de voyager ou d'emprunter des moyens de transport. Aller jusqu'à Bunia peut se transformer en une véritable épreuve et constituer le plus long voyage de leur vie. Aussi devons-nous nous interroger sur l'opportunité de les faire venir jusqu'à La Haye. D'autant qu'une

salle d'audience peut se révéler très intimidante. Nous disposons des équipements vidéo nécessaires pour interroger ces personnes à distance, non dans un tribunal mais dans un endroit où elles se sentiront en confiance.

Coopération

Nous avons bénéficié dans l'une et l'autre situation d'une importante coopération.

En Ouganda, le gouvernement comme l'ensemble des parties prenantes ont fait preuve d'un excellent esprit de collaboration, même si certains partenaires ont manifesté des craintes quant aux activités de la CPI et leurs possibles répercussions.

En RDC, le gouvernement collabore aux enquêtes mais il éprouve d'énormes difficultés à rétablir son pouvoir et instaurer de véritables institutions. Certaines zones du pays ne bénéficient pas encore du déploiement des forces armées et de police ; leur intégration et leur déploiement sont en cours. La coopération est également entravée par des questions de logistique, comme l'absence de télécopieurs ou de moyens directs pour solliciter une assistance sur le terrain.

Nous avons conclu dans les deux pays d'importants accords de coopération destinés à faciliter notre tâche, et notamment plusieurs accords spéciaux dans des domaines tels que la sécurité des témoins ou encore les privilèges et immunités.

La coopération de la MONUC s'avérant par ailleurs indispensable en RDC, nous négocions actuellement, avec l'appui du Greffe, la conclusion d'un accord formel

et espérons parvenir rapidement à un résultat. Car si la MONUC nous fournit ponctuellement un soutien logistique appréciable lors de nos missions, la question de l'échange d'informations demeurera problématique tant qu'un accord n'aura pas été conclu.

Communautés locales

Notre travail sur le terrain fait une large place au dialogue avec les communautés locales. De fait, il est important pour nous d'expliquer nos activités afin d'obtenir compréhension et soutien de la part de populations souvent en contact direct avec les victimes et susceptibles, par-là même, de devenir des intermédiaires majeurs. L'impact de nos activités s'en trouve d'ailleurs accru dans la mesure où les populations locales peuvent identifier les victimes, nous fournir des informations ou des comptes rendus et, ainsi, faire progresser nos travaux. On le voit, les possibilités de coopération sont multiples, sachant que nous nous devons tous de respecter mutuellement notre indépendance.

Permettez-moi à cet égard de m'arrêter un instant sur l'exemple de l'Ouganda. Après avoir établi une liste de circonscriptions clés lors de nos premières observations, nous avons examiné leurs préoccupations afin d'aménager notre stratégie et nos activités en conséquence. Cette approche nous a amenés à prendre la décision de maintenir une présence réduite durant notre première année d'intervention, de manière à instaurer un climat de confiance.

De nombreux acteurs locaux et internationaux ayant cependant exprimé des réserves face aux possibles répercussions des activités de la CPI en Ouganda, notre principal souci sera de promouvoir la justice sans porter atteinte ni aux

efforts de paix ni à l'action humanitaire. Autrement dit, de remplir notre mandat tout en construisant notre image de marque et menant nos activités de manière à éviter toute interruption du processus de paix. Cette approche s'inscrit d'ailleurs dans le droit fil de la conception défendue par le rapport de l'ONU sur l'état de droit, où il est indiqué que la justice, la paix et la démocratie, loin d'être des notions contraires, sont autant d'impératifs qui se renforcent mutuellement.

Pour l'heure, nous sommes parvenus à consolider nos relations et à gagner le soutien nécessaire afin d'étendre progressivement notre champ d'intervention. Parallèlement à nos fréquentes consultations au sein du pays, nous avons convié plus d'une trentaine de chefs de communauté à se rendre à La Haye en avril et mai derniers afin d'aborder une série de points cruciaux, parmi lesquels le processus de paix, la sécurité et l'information de l'opinion publique. Malgré leurs inquiétudes et leurs divisions, tous les responsables présents se sont accordés sur la nécessité d'adopter une approche globale. Ils sont convenus que l'administration de la justice n'exclut en rien la promotion de la paix et la poursuite de l'aide humanitaire. Aussi exercerons-nous notre mandat (de justice) tout en tenant compte de ces efforts. Les participants sont également tombés d'accord sur la nécessité de coordonner les actions et d'informer la population à grande échelle. De fait, le pays s'éveille aujourd'hui de plus en plus à l'exigence de justice. Nous continuerons donc le dialogue engagé avec les communautés locales afin de poursuivre notre travail d'explication et de lever au fur et à mesure les inquiétudes qui se feront jour.

Notre coopération avec les communautés locales fait également partie intégrante des enquêtes menées sur place. C'est pourquoi, lors de mon dernier déplacement

en RDC il y a deux semaines, j'ai rencontré plusieurs ONG locales afin de mieux cerner leur rôle et d'examiner les possibilités de renforcer notre collaboration.

La contribution des États parties

Après ce tour d'horizon des enquêtes menées sur le terrain, je ne saurais conclure mon intervention sans vous rappeler combien votre soutien, ferme et résolu, nous est indispensable.

Nous avons besoin d'accords sur le partage des informations sensibles, absolument essentielles au regard de notre stratégie d'enquêtes ciblées.

Nous avons besoin d'un soutien logistique dans la réalisation de nos activités : équipes de police scientifique, logiciels et équipements pourraient constituer une contribution qui nous serait précieuse.

Nous avons besoin d'aide pour faciliter les arrestations dans les deux situations susmentionnées et invitons de ce fait tous les États parties à réfléchir ensemble à la façon de renforcer l'efficacité et la portée des mandats d'arrêt.

Nous avons besoin d'une véritable coopération institutionnelle. D'où le renforcement de nos relations avec toutes les unités spécialisées dans les crimes de guerre et notre participation à la conférence sur les crimes de guerre organisée la semaine prochaine par Interpol.

Mais par-dessus tout, nous avons besoin d'un engagement politique fort en

faveur de la justice, se traduisant le cas échéant par un partenariat renforcé avec d'autres États ou d'autres organisations afin de promouvoir la coopération.

Nous avons besoin de poursuivre le dialogue engagé, d'expliquer sans relâche nos stratégies et de recevoir vos commentaires en retour. C'est pourquoi le Procureur a invité tous les États parties à se réunir au siège de la Cour le lundi 20 juin. À la différence des séances d'information organisées à l'intention du corps diplomatique, cette réunion permettra un échange d'idées plus informel et plus technique sur les grandes orientations stratégiques du Bureau.

Nos enquêtes progressent conformément au calendrier établi. Nous vous demandons donc plus que jamais de nous aider à mieux faire connaître notre travail et de nous assurer, encore et toujours, de votre indéfectible soutien.

Je vous remercie.

* * *